

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR CONSTITUER UNE LISTE RESTREINTE DE PRESTATAIRES POUR DE SERVICES DE LOCATION DE VEHICULES

REF: ContratCadre/Tunisie/01/2025

CIHEAM Bari - Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes de Bari a pour objectif d'identifier des prestataires locaux pour constituer une **LISTE RESTREINTE DE SERVICE DE LOCATION DE VOITURES** en Tunisie.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 14/09/2025 à 16h00 (horaire de Tunis).

AVIS DE MARCHÉ

APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Acheteur – Pouvoir Adjudicateur

Nom officiel : CIHEAM Bari - Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes de Bari

2. Procédure

Contrat cadre

2.1. Procédure

Le présent appel d'offre vise à sélectionner des opérateurs économiques spécialisés dans **la fourniture de services de location voiture** afin de **constituer une liste restreinte de prestataires qualifiés** en Tunisie pour faciliter l'exécution des programmes menés par le CIHEAM Bari en Tunisie. Le CIHEAM Bari aura besoin de louer des véhicules à Tunis et dans d'autres régions du pays selon les exigences des différents programmes menés au Pays.

Le CIHEAM Bari prévoit de recourir à ces prestataires pour la mise en œuvre ponctuelle de services, et se réserve le droit de mobiliser, en fonction de ses besoins spécifiques, les opérateurs présélectionnés dans le cadre de cet accord-cadre à travers des demandes spécifiques définissant les critères et les prestations attendues, conformément à la procédure décrite au point 9 (Procédure de définition des contrats spécifiques).

2.2. Objectif

Nature du marché: Services à prix forfaitaire

2.3. Lieu d'exécution

Pays/zone géographique: Tunisie

3. Candidature

La présente procédure est ouverte exclusivement aux personnes morales et groupements légalement établis en Tunisie.

Toute personne morale éligible peut participer ou soumettre une offre.

La participation ou l'offre d'une personne morale inéligible entraînera l'exclusion automatique de la personne concernée.

3.1. Nombres de demandes de participation ou d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une demande de participation ou offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou partenaire d'un consortium soumettant une demande de participation ou une offre). Si une personne morale soumet plus d'une demande de participation ou offre, toutes les demandes de participation ou offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

3.2. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

3.3. Modification ou retrait des candidatures

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature par notification écrite avant la date limite de soumission des candidatures. Aucune candidature ne peut être modifiée après cette date limite.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise à tanit@iamb.it et gareappalti@iamb.it.

4. Critères de sélection

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (soit un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables ne devront pas figurer dans le formulaire de demande de participation mais dans un document séparé. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables pour l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats.

Le candidat ne peut invoquer comme référence au regard des critères de sélection une expérience antérieure qui s'est soldée par la rupture du contrat et sa résiliation par le pouvoir adjudicateur.

1) Capacité économique et financière (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de demande de participation). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux **trois derniers exercices clos**.

Critère n° 1: chiffre d'affaires annuel moyen

Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat ou du soumissionnaire pour les **trois derniers exercices clos** ne doit pas être inférieur à **100.000,00 TND**.

2) Capacité professionnelle (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de demande de participation). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux **trois (03) derniers exercices précédant la date limite de soumission**.

Critère n° 1: au cours de l'année en cours et des deux années précédentes, le candidat a, en moyenne, au moins: **3 membres du personnel** directement employés ou engagés légalement d'une autre manière, à titre permanent ou non, dans des domaines de connaissances spécialisées en rapport avec le présent marché. **Parmi les membres du personnel, au moins 1 membre doit être un chauffeur expérimenté dont la prestation pourra être requise par le CIHEAM Bari au besoin (véhicule avec chauffeur) le cas échéant.**

Critère n° 2 : le candidat dispose de la capacité de fournir les véhicules dans les Gouvernorats de Tunis, Sfax et Médenine. **A préciser en fonction de la sous-rubrique 4.2 du formulaire de demande de participation.**

Critère n° 3: le candidat ne se trouve pas dans une situation d'intérêts à caractère professionnel contradictoires qui pourrait porter atteinte à l'exécution du marché. La présence d'intérêts à caractère professionnel contradictoires est examinée sur la base des déclarations faites dans les déclarations sur l'honneur et, le cas échéant, des déclarations et autres documents présentés.

3) Capacité technique (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de demande de participation).

Critère N°1 : le candidat dispose de plusieurs véhicules à louer selon les besoins du CIHEAM Bari. Les véhicules dont le CIHEAM Bari peut avoir besoin sont les suivant :

- Véhicule économique à 5 places
- Véhicule SUV à 5 places
- Van 9 places

À ce stade de la procédure, les candidats ne doivent pas soumettre une offre financière

formelle. Toutefois veuillez compléter le table du formulaire de soumission (section 5) pour indiquer les prix moyens utilisés au cours du dernier exercice (2024).

Critère n° 2 : Le candidat a fourni des services dans le cadre d'au moins **dix (10) marchés** exécutés à tout moment au cours des **trois (03) dernières années** avant la date limite de soumission.

Cela signifie que le marché auquel le candidat ou le soumissionnaire se réfère peut avoir été exécuté à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les candidats ou les soumissionnaires peuvent se référer, soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ont été mis en œuvre en partie pendant la période de référence, mais qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. Cette partie devra être étayée par des preuves documentaires (approbation du rapport ou élément livrable, preuve de paiement, déclaration ou certificat de l'entité qui a attribué le marché) précisant également son montant. Si un candidat a mis en œuvre le projet dans le cadre d'un consortium, la partie qu'il a menée à bien doit ressortir clairement des preuves documentaires (telles que l'accord de consortium et les virements bancaires entre les membres du consortium), et s'accompagner d'une description de la nature des services fournis/des fournitures livrées.

5. Langue

Langue dans laquelle les documents sont officiellement disponibles: français.

6. Additifs au dossier de la consultation

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'appel d'offres, pourra notifier sa requête par écrit par téléphone aux numéros suivants : +216 22 176 688 / +216 29 292 298 et/ou par courrier électronique aux adresses suivantes: rivara@iamb.it, rabai@iamb.it , rezgui@iamb.it , **au plus tard le 08/08/2025.**

7. Conditions de soumission

La soumission est possible exclusivement par voie électronique: Les candidatures peuvent être envoyées par e-mail à: tanit@iamb.it et gareappalti@iamb.it

Les candidatures doivent respecter les conditions suivantes:

- Le contenu de la candidature ainsi que toute autre documentation requise doivent être joints à l'e-mail au format PDF.
- L'objet du courrier électronique doit mentionner le code de référence de la procédure de candidature : **ContratCadre/Tunisie/01/2025.**

Les candidatures soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent de recevoir une notification du résultat de la procédure par voie électronique.

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être soumises: français

Date limite de réception des demandes de participation/offres:

Date: 14/09/2025

Heure locale Tunisie: 16h00

8. Période de mise en œuvre des tâches

La liste restreinte issue de cette procédure sera valable pour une durée de 4 ans à compter de la date de publication.

Les contrats spécifiques seront conclus uniquement avec des opérateurs sélectionnés sur la base d'une demande de devis adressée postérieurement à la finalisation du présent contrat-cadre.

9. Procédure de définition des contrats spécifiques

Un contrat spécifique ne peut être conclu que pendant la durée de validité du contrat-cadre. Le processus suivant sera mis en œuvre chaque fois qu'un nouveau contrat spécifique sera nécessaire.

Une demande d'appel d'offres spécifique sera envoyée uniquement aux candidats présélectionnés. Le contrat spécifique ne sera signé qu'avec le soumissionnaire qui soumettra la meilleure offre, satisfaisant aux critères qualitatifs et financiers.

Si, toutefois, aucune offre qualitativement et/ou financièrement satisfaisante n'est reçue, le pouvoir adjudicateur peut annuler la consultation ou :

- Relancer la consultation avec d'autres candidats présélectionnés sous des termes de référence inchangés.
- Relancer la consultation avec les mêmes candidats présélectionnés pour une demande de services après avoir réécrit les termes de référence spécifiques.
- Lancer une procédure négociée avec un ou plusieurs candidats présélectionnés de son choix, parmi ceux qui ont participé à l'appel d'offres afin d'obtenir des offres améliorées dans les termes de la demande spécifique (NB : les termes de la demande spécifique ne peuvent pas être substantiellement modifiés).

Ce n'est que si aucune des alternatives précédentes ne peut être suivie que le pouvoir adjudicateur peut lancer la procédure alternative pertinente en fonction du montant hors contrat-cadre.

La consultation doit respecter les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement, de non-discrimination, de concurrence saine et respecter les termes du contrat-cadre.

Le contrat spécifique comprendra l'offre technique et financière approuvée.